

Fiche d'information sur les labels Minergie

Brève description	Minergie est le standard de construction suisse le plus connu pour les bâtiments neufs et rénovés.	
Porteur	Association Minergie	
Base	Règlement des labels Minergie-P/A	
Produits	<ul style="list-style-type: none"> • Minergie • Minergie-P • Minergie-A <p>Pour Minergie-ECO et Minergie-Quartier, voir fiches d'information séparées</p>	
Application	Nouvelle construction ou rénovation de toutes catégories de bâtiments	
Positionnement	Confort, efficacité et protection du climat	
Principales exigences	<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité énergétique (efficacité énergétique globale via indice Minergie) • Qualité de l'enveloppe du bâtiment • Production de chaleur décarbonée • Exploitation du potentiel solaire (autoproduction d'électricité) • Minimisation des émissions de gaz à effet de serre lors de la construction • Mise en place d'un monitoring énergétique • Bonne qualité de l'air ambiant grâce au renouvellement d'air automatique • Protection thermique estivale durable 	
Principales nouveautés 2023	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les exigences en matière d'autoproduction d'électricité sont considérablement accrues, le potentiel solaire du bâtiment est exploité. 2. Des valeurs limites pour les émissions de gaz à effet de serre sont introduites pour la phase de construction. 3. Les exigences en matière de protection thermique estivale sont renforcées afin que les bâtiments Minergie ne surchauffent pas, même pendant les futures périodes caniculaires. 4. Les exigences relatives à l'enveloppe du bâtiment (besoin de chaleur pour le chauffage) et à la performance énergétique globale sont considérablement renforcées. 5. D'autres modifications concernent la mobilité électrique, le monitoring, l'étanchéité à l'air et l'éclairage. 	
Thèmes harmonisés	<ul style="list-style-type: none"> • Le calcul de l'efficacité énergétique globale et du besoin de chaleur pour le chauffage est légèrement adapté de manière à correspondre exactement à la méthodologie du CECB. • Les émissions directes de CO₂ et les émissions de gaz à effet de serre dans la phase d'exploitation sont désormais indiquées de manière analogue au CECB. • En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre lors de la construction, une comparaison est effectuée avec Minergie-ECO et SNBS. 	
Justificatif	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatif possible avec les nouveaux standards à partir de mi-septembre 2023 • Certification via la plateforme nationale des labels récemment développée • Délai de transition pour les projets selon le règlement actuel : 12 mois 	
Plus d'infos	https://www.minergie.ch/fr/news/news-fr/minergie-adapte-ses-standards-a-mi-septembre-2023/	
Contact	www.minergie.ch , romandie@minergie.ch Association Minergie, agence romande, Pratifori 24C, 1950 Sion Contact média : Vincent Luyet, 027 205 70 17	